



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-Préfecture de Saint-Omer

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Région Hauts-de-France
Affaire suivie par : Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions
Industrielles – Camille Lepoint
03 28 23 81 57
clepoint@agateco.onmicrosoft.com

Saint-Omer, le **28 SEP. 2022**

Compte-rendu de la réunion du 24 juin 2022
Comité de Suivi de Site (CSS) d'ARC INTERNATIONAL

Présents :

M. THIRARD, Sous-Préfet de SAINT-OMER accompagné de Mme ROMMELAERE, chargée de développement durable
M. PACAULT, Adjoint en chef de l'UD du Littoral accompagné de M. AURENCHE, inspecteur de l'environnement
M. ROUSSEL, Ville d'Arques ;
M. LARDEUR, Ville d'Arques
M. FILLEUL, Ville de Blendecques ;
M. LAMIRAND, CAPSO ;
Mme WAROT-LEMAIRE, Conseillère Départementale du Canton de Saint-Omer ;
M. DEBACKER, ARC ;
M. DECROOCQ, ARC
M. WELZEL, ARC
M. Benoît PYCKAERT, ARC ;
M. BOLLENGIER, CSE ARC
M. LEBLOND, CSSCT ARC ;
M. TARTAR, CSSCT ARC ;
M. DELPLACE, CSSCT ARC ;
M. JUDE, Association des Riverains du Smetz
M. LEPAISANT, Fédération de la pêche et de la protection du milieu aquatique ;
M. DESCHUYTTER, riverain de Blendecques ;
M. DEMESSINE , SDIS 62 ;
Mme CHARRIER, SPPPI Côte d'Opale – Flandre
M. LEFRANCOIS, DREAL – SPPPI Côte d'Opale – Flandre
Mme LEPOINT, SPPPI Côte d'Opale – Flandre

Excusés :

M. BRODA, Arc

M. DUQUENOY, CAPSO

Mme la cheffe du Pôle Sécurité de la Préfecture du Pas-de-Calais

M. le directeur de l'ARS

M. le Sous-Préfet de Saint-Omer remercie l'assemblée pour leur présence à la CSS d'ARC et rappelle l'ordre du jour :

- Constitution de la CSS et du bureau
- Validation du compte rendu de la réunion du 17 septembre 2021
- Présentation du bilan de la DREAL et de la situation administrative du site
- Présentation du bilan 2021 d'ARC
- Point sur les aménagements sur le pourtour du site
- Plan Particulier d'Intervention
- Questions divers

1. Constitution de la CSS et du bureau

M. le Sous-Préfet rappelle que conformément à l'arrêté préfectoral en date du 16 août 2021, il convient de procéder au renouvellement des membres du bureau de la CSS. Les membres du bureau sont nommés pour une durée de 5 ans.

Liste des membres du bureau :

Le Président de la Commission : M. Guillaume THIRARD, Sous-préfet de Saint- Omer

Pour le collège « Administrations de l'Etat » : le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) ou son représentant

Pour le collège « Collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale » : M. Benoît ROUSSEL

Pour le collège « Riverains et associations » : M. Jean-Claude LEPAISANT

Pour le collège « Exploitants d'installations classées » : M. Olivier SALOMÉ

Pour le collège « Salariés » : M. Didier BARRAS

Liste des membres de la CSS :

Collège « Administrations de l'État » :

- M. Guillaume THIRARD, sous-préfet de Saint-Omer;
- Mme la cheffe du service interministériel de défense et de la protection civile (SIDPC) ou son représentant ;
- M. Arnaud DEPUYDT, chef de l'unité départementale du Littoral de la DREAL ;
- M. Edouard GAYET, directeur départemental des territoires et de la mer (DDTM) ;
- M. Patrick OLIVIER, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) ;

- M. Benoît VALLET, directeur de l'agence régionale de santé (ARS).

Collège « collectivités territoriales ou établissements publics de coopération intercommunale » :

- M. Jean-Pierre LAMIRAND, conseiller communautaire à la communauté d'agglomération du pays de Saint-Omer ;
- M. Benoît ROUSSEL, maire d'Arques ;
- M. Mickaël CANLER, adjoint au maire d'Arques ;
- M. Dominique LARDEUR, conseiller délégué d'Arques ;
- M. Johnny WALLART, conseiller délégué d'Arques ;
- M. Marc FILLEUL, conseiller municipal délégué aux travaux et bâtiments publics commune de Blendecques ;
- Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, conseillère départementale du canton de Saint-Omer ou son suppléant.

Collège « exploitants d'installations classés » :

- M. Martin DEBACKER, directeur général Arc France ;
- M. Manuel BRODA, directeur HSE Arc France ;
- M. Jean-François DECROOCQ, directeur OPEX groupe ;
- M. Benoît WELZEL, responsable environnement Arc France ;
- M. Olivier SALOMÉ, responsable SEVESO Arc France ;
- M. Laurent PYCKAERT, responsable atelier composition Arc France.

Collège « salariés » :

- M. Patrice BOLLENGIER, secrétaire CSE ;
- M. Grégory LEBLOND, membre CSSCT ;
- M. Tanguy TARTAR, membre CSSCT ;
- M. Nicolas DELPLACE, membre CSSCT ;
- M. Didier BARRAS, membre CSSCT ;
- M. Olivier HEMBERT, membre CSSCT.

Collège « riverains » :

- M. Bertrand ROSE, association pour la protection de la santé des habitants de Saint-Omer ;
- M. Frédéric JUDE, association des Riverains du SMETZ ;
- M. Jean-Claude LEPAISANT, fédération de la pêche et de la protection du milieu aquatique ;
- M. Jean-Luc DESCHUYTTER, riverain Blendecques ;

Personnalités qualifiées :

- Commandant DEBOVE, SDIS (ou son suppléant)
- Xavier DELEBARRE, directeur interdépartemental des routes (DIR Nord).

Ces deux listes sont approuvées sans observations.

1. Validation du compte-rendu de la réunion du 17 septembre 2021

Le compte-rendu de la réunion était consultable sur le site internet dédié aux CSS et n'a pas appelé de remarque particulière. Il est approuvé à l'unanimité.

<https://www.css-littoralnord.fr/wp-content/uploads/2021/12/compte-renduarc-2021-signe.pdf>

M. le sous-préfet passe la parole à M. PACAULT pour la présentation du bilan de la DREAL.

2. Présentation du bilan de la DREAL et de la situation administrative du site

La présentation du bilan 2021 se fait à deux voix. Dans un premier temps, M. PACAULT présente le bilan des inspections de la DREAL en 2021 ainsi que les objectifs pour 2022 puis M. AURENCHE fait le point sur les quatre inspections menées en 2021 sur le site d'ARC FRANCE.

<https://www.css-littoralnpdc.fr/wp-content/uploads/2022/04/bilan-dreal-arc-2022.pdf>

En l'absence de questions, M. le Sous-Préfet propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

3. Présentation du bilan 2021 d'ARC

M. WELZEL et M. DEBACKER présentent le bilan 2021 du site d'ARC France. M. DEBACKER rappelle le contexte général dans lequel l'entreprise évolue, en indiquant que le marché se porte bien pour les hôtels et restaurants. Il précise également que, compte tenu de l'augmentation du prix des matières premières et des données liées à l'inflation, une vigilance accrue dans ces domaines s'impose. Il ajoute par ailleurs que le recrutement de 300 personnes s'est poursuivi.

<https://www.css-littoralnpdc.fr/wp-content/uploads/2022/04/bilan-dactivite-css-arc-france-2021.pdf>

Diapositive 19 :

Concernant les 5 équipes réalisant 40 exercices de mise en œuvre du Plan d'Opération Interne (POI)/an : un membre de la commission s'interroge sur l'effectif que cela représente. M. WELZEL indique qu'environ 200 personnes sont impliquées, soit une trentaine de personnes par équipe.

Diapositive 26 :

Concernant les épurateurs : 90% des pièces de maintenance des épurateurs sont en stock. Cela concerne 300 pièces.

Questions et remarques diverses concernant :

- Le processus mis en place pour l'accueil des nouveaux arrivants, notamment sur les risques industriels : chaque nouvel arrivant bénéficie, avant sa prise de poste, d'une première formation réglementaire composée également de retours d'expériences. Par la suite, un accueil plus personnalisé avec un référent est réalisé en fonction du secteur auquel le nouvel arrivant est rattaché.
- Le processus de déclassement du site, passage d'un site SEVESO seuil haut à SEVESO seuil bas : M. PACAULT indique qu'un rapport a été transmis au siège de la DREAL pour validation. Il sera ensuite transmis à la préfecture. Ce déclassement fera l'objet d'une consultation du public puisqu'il s'agit d'une obligation réglementaire dans le cadre d'un déclassement. Cette consultation ne devrait pas prendre la forme d'une enquête publique mais plutôt d'une participation du public par voie électronique. L'avis de consultation du public sera publié dans la presse selon les modalités fixées par le code de l'environnement.

En l'absence d'autres interventions, M. le sous-préfet propose de passer au point suivant et donne la parole au maire d'Arques, M. ROUSSEL.

1. Point sur les aménagements aux abords du site

M. ROUSSEL indique que ses services reçoivent de nombreux documents administratifs (demandes de permis de construire, de travaux, d'aménagements, ...) auxquels ils s'efforcent de répondre dans les plus brefs délais afin de ne pas pénaliser le développement de l'entreprise. Il précise que l'entreprise investit beaucoup dans ses bâtiments (lignes haute tension déplacées/modernisées, ...).

M. ROUSSEL en profite pour demander aux représentants d'ARC, de veiller à ce que les engins de l'entreprise restent sur le site et ne circulent pas sur la route départementale. Il ajoute, par ailleurs, qu'il serait utile de rappeler les points d'entrée du site aux chauffeurs poids-lourds étrangers puisque la plupart traversent le centre-ville d'Arques ce qui est problématique.

M. ROUSSEL précise également que les brochures d'informations sur les risques industriels majeurs, réalisées par le SPPPI, ont été distribuées aux habitants par les élus locaux.

En l'absence de questions ou remarques, M. le sous-préfet propose de passer au point suivant et donne la parole à M. LEFRANCOIS.

2. Point sur le Plan Particulier d'Intervention

M. LEFRANCOIS explique que le Plan Particulier d'Intervention (PPI) datant de 2008 est toujours valable et n'a pas été révisé. La préfecture examinera l'opportunité ou non de maintenir un PPI sur le site d'ARC.

M. LEFRANCOIS propose de prévoir une réunion avec les membres du bureau afin de convenir du maintien ou non de la CSS à l'issue du déclassement du site de SEVESO seuil haut en seuil bas. Cette proposition est acceptée.

Il précise également que la journée du 13 octobre prochain sera consacrée à la journée de la résilience dont l'objectif est de sensibiliser, informer et acculturer le public aux mesures qui permettent de réduire les risques en cas de catastrophe technologique.

Il remercie ensuite M. ROUSSEL et la mairie d'Arques pour la distribution à la population des brochures liées à la 8^{ème} campagne sur les risques industriels et nucléaires.

3. Questions diverses

M. DESCHUYTTER s'interroge sur la façon dont les riverains, aux alentours du site, seraient avertis si un incendie ou une explosion importante se produisait. L'exploitant lui indique que cela fait partie du POI et qu'une cellule communication serait mise en place. Selon les cas de figure, des listes préétablies d'autorités seraient contactées et les riverains seraient informés par la mairie.

M. le sous-préfet ajoute que le site est équipé d'une sirène qui permet également, en cas d'accident majeur, d'avertir la population qui se trouverait à l'extérieur à ce moment-là. Il explique qu'il faut ensuite se mettre à l'abri.

M. LEFRANCOIS demande à l'exploitant comment sont valorisés les déchets. M. WELZEL indique que le calcin de verre est réutilisé pour leurs fours depuis plusieurs années. Des expérimentations, concluantes, ont également été menées afin d'incorporer des calcins externes dans leur process de fabrication.

M. LEFRANCOIS demande quelle est la stratégie de l'exploitant sur la décarbonation. L'exploitant indique que le programme est découpé en 2 grands axes : la décarbonation de la matière première (=

moins d'émission de carbone par la réutilisation des calcins) et la technologie des fours (= passage de fours à gaz à fours électriques avec la capacité de basculer d'un système à l'autre).

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, M. le sous-préfet clôt la séance et remercie les participants.

Le sous-préfet



Guillaume THIRARD